ENCEINTE AU TRAVAIL - Comment ça se passe ?

EST-CE QUE JE CONNAIS ...

- O la procédure maternité dans mon entreprise ?
- o les dangers de mon poste de travail?
- o les mesures de protections en cas de grossesse ?

PLUS **VITE J'ANNONCE MA GROSSESSE**, MIEUX NOUS SERONS PROTÉGÉS MON BÉBÉ ET MOI! Pour le moment je gère, je peux encore tout faire ?!

NON, bébé se développe et il est sensible à plein de choses DÈS LES 1ères SEMAINES!

JE DOIS ÊTRE PROTÉGÉE SI JE SUIS EXPOSÉE À ...

Dès les premières semaines!

- Substances chimiques
- Microorganismes ou maladies
- O Rayonnements (radioactivité, IRM, induction)
- Surpression ou manque d'oxygène
- Chocs, coups, risque d'accident

Ensuite...

- Fumée passive
- O Beaucoup de bruit, de chaleur / froid, d'humidité
- Mouvements / positions pénibles / debout
- O Porter plus de 5 kg
- Travail de nuit, rotation d'équipe, à la chaine

QUE FAIRE SI MON ENTREPRISE NE ME PROTÈGE PAS ?

- O Demander un certificat d'inaptitude à mon médecin
- O Demander l'analyse de risques de mon poste à ma hiérarchie
- O REFUSER DE FAIRE LES ACTIVITÉS DANGEREUSES
- Contacter l'inspection du travail
- O Soutien et infos sur Enceinte-au-Travail.ch





TOUTES LES INFORMATIONS, LES DOCUMENTS UTILES, LES OUTILS ET LE SOUTIEN SUR

Enceinte-au-Travail.ch !